



VIUZ-EN-SALLAZ

## DEMANDE DE PASSEPORT ou CNI

### Ou TITRE PERDU OU VOLE

**ATTENTION** : Merci de bien vouloir prendre rendez-vous pour déposer le dossier. Présence obligatoire du demandeur au dépôt et au retrait du dossier.

-----

#### Liste des pièces à présenter **OBLIGATOIREMENT (ORIGINAUX et COPIES)**

Dans le cas d'une double demande de carte nationale d'identité et passeport, les documents étant communs, un seul exemplaire des pièces demandées est nécessaire

**Le CERFA** complété et signé à **L'ENCRE NOIRE, en MAJUSCULE** (une lettre par case sans oublier les accents) et en conformité avec vos justificatifs d'état civil.

Ou possibilité de faire une **pré-demande en ligne** sur le site *ants.gouv.fr*

**1 photo d'identité couleur et récente (moins de 6 mois)**. Tête nue (aucune fantaisie) sans lunette, de face sur fond clair ou neutre uni. Dimension : 35 x 45mm.

**Justificatif de domicile de moins de 1 an** (Facture téléphone ; EDF ; Assurance habitation, Impôts).

Si vous n'avez pas de domicile personnel : Attestation sur l'honneur établie par la personne qui vous héberge + un justificatif au nom de l'hébergeant + CNI de de l'hébergeant.

(Mettre dans l'attestation la mention : **héberge de manière stable**)

**Justificatif d'identité** :

\* Passeport électronique ou carte d'identité (périmé de - 5 ans)

\* A défaut de passeport / cni : Un acte de naissance de moins de 3 mois à demander à la mairie de naissance

**En cas de divorce : Original du jugement de divorce** précisant la possibilité de conserver le nom marital en nom d'usage.

-----

**MINEURS** : Présence obligatoire lors du dépôt du dossier, documents supplémentaires :

Copie de la carte d'identité du représentant légal

Autorisation du représentant légal (p7/8 du cerfa ou signature sur la pré-demande)

Parents divorcés : copie du jugement (fixant le domicile de l'enfant)

-----

**En cas de perte** :

La déclaration sera reçue en Mairie au moment de la constitution du dossier.

**En cas de vol** :

Joindre la déclaration délivrée par le Commissariat ou la Gendarmerie.

-----

**Fiscalité** :

**Passeport : Timbres fiscaux** : 0 à 14 ans : 17 € - 15 à 17 ans : 42 € - Adulte 86 €

(à acheter dans un bureau de tabac ; au trésor public ; ou sur internet à l'adresse [timbre.impots.gouv.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358))

**CNI : gratuit** sur présentation du précédent titre ou **25,00 €** en cas de perte ou vol.

-----

#### CAS SPECIFIQUES

**PERSONNES SOUS TUTELLE, CURATELLE, PERSONNES NEES A L'ETRANGER, PERSONNES NEES EN FRANCE DE PARENTS ETRANGERS, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE MAIRIE POUR OBTENIR LA LISTE DES PIECES NECESSAIRES OU LA CONSULTER SUR LE SITE <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358>**